Priorités portées par la mission dans le triennal 2015-2017

La mission interministérielle « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation » regroupe les dispositifs en faveur des anciens combattants et victimes de guerre, ainsi que les actions visant au renforcement de l'esprit de défense et de citoyenneté, notamment par le biais de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) et de la politique mémorielle.

Le budget triennal 2015-2017 préserve les droits des anciens combattants tout en prenant en compte la nécessité de l'effort collectif de redressement des finances publiques.

Les droits des anciens combattants sont ainsi élargis par la généralisation du critère de quatre mois de présence en OPEX pour l'attribution de la carte du combattant. La majoration spéciale qui abonde les pensions des conjoints survivants des grands invalides est revalorisée pour compenser la perte de revenu du conjoint survivant qui a abandonné une activité professionnelle pour prodiguer des soins à son conjoint avant son décès. La refonte de la politique sociale de l'ONAC-VG associée à une enveloppe financière renforcée permettra que le montant des aides versées aux conjoints survivants de ressortissants de l'office atteigne le seuil de pauvreté.

Enfin, l'allocation de reconnaissance en faveur des harkis est majorée de 167€ dès le 1er janvier 2015.